

Conditions de garantie

La Garantie NOIROT est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. NOIROT garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus. Elle ne s'applique pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :

En cas d'accident survenant à quel que moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

CONTESTATION :

Dans le cas de contestation, quelles que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.



Bon de garantie	
TYPE :	Cachet du vendeur
PUISSANCE :	
DATE DE FABRICATION :	
DATE DE MISE EN SERVICE :	
<i>CET APPAREIL A ETE ETUDIE, CONÇU ET REALISE AVEC SOIN POUR VOUS DONNER ENTIERE SATISFACTION</i>	

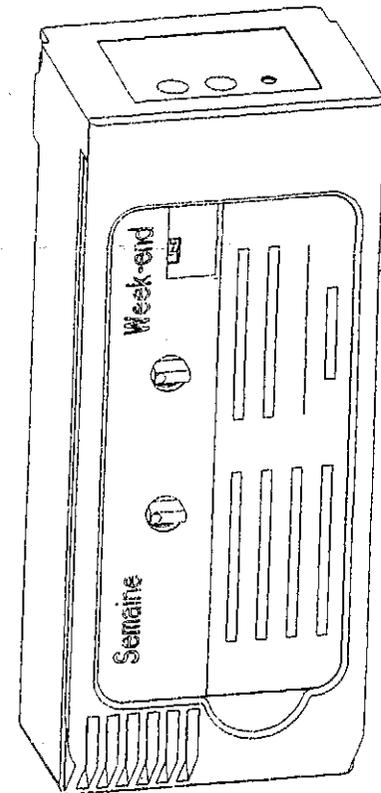
Noirot

107 Bd Ney 75883 PARIS

SA CAPITAL 40 054 100 N°SIRET 334 981 958

IECO=6

CASSETTE DE PROGRAMMATION



**Manuel d'utilisation
Installation et bon de garantie**

(à lire attentivement avant toute opération et à conserver)

Noirot



1) PRESENTATION

- Cassette en polyamide conçue uniquement pour les convecteurs Super Spot.
- Boutons de commandes accessibles quand la cassette est sortie du boîtier.
- Voyants lumineux d'état de marche (par transparence).

☛ **Caractéristiques techniques :** - CE, Tension : 230 V~, Classe II
 - IP24 (cassette dans le convecteur)
 - Autonomie garantie après charge sur secteur: 20 min.

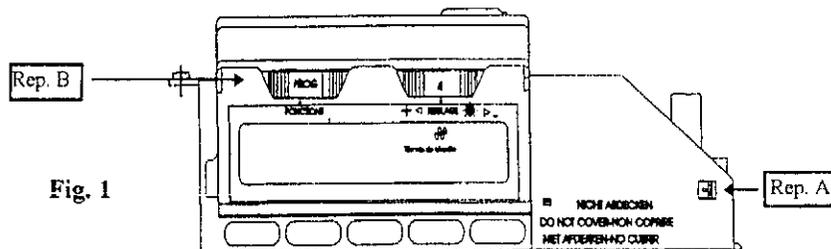
2) FONCTIONS

- Programmation hebdomadaire en Confort (température souhaitée dans une pièce), Eco (abaissement de la température par rapport au Confort) ou Hors-gel (assure un minimum de température en cas de gel).
- Possibilité de commander par fil pilote jusqu'à 20 appareils à régulation électronique programmable en Confort/Eco/Hors-gel.
- 7 programmes préenregistrés dont un programme Hors-gel.

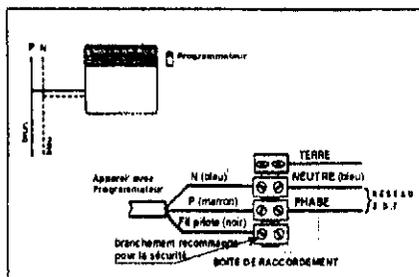
3) INSTALLATION ET CONFIGURATION

a) Installation de la cassette.

- Cette cassette ne peut que s'installer sur le convecteur SUPER SPOT. Pour cela, prendre une pointe et pousser sur le clip (Fig. 1 Rep. A), tout en soulevant le capot. Insérer la cassette dans le logement.
- Basculer le sélecteur de fonction (Fig. 1 Rep. B) sur « PROG » pour pouvoir utiliser la cassette ECO-6.



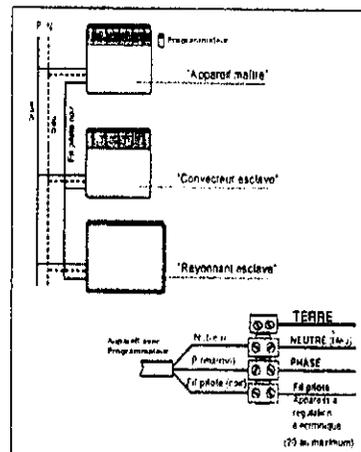
b) Configuration individuelle ou en zone.



Exemple de configuration individuelle

Seul l'appareil équipé d'une cassette ECO-6 sera programmé.
 Le fil pilote de cet appareil est raccordé sur un domino vide.

Exemple de configuration en zone



L'appareil équipé d'une cassette ECO-6 est dit « maître » et son fil pilote est relié à celui des appareils dits « esclaves » : il transmet sa programmation aux différents appareils « esclaves » à régulation électronique.

Tous les appareils reliés au convecteur « maître » reçoivent la même programmation (Confort, Eco ou hors gel) et constituent une zone de programmation.

Les réglages des températures Confort (et éventuellement Eco) restent à effectuer sur chaque appareil « esclave » relié par fil pilote.

⚠ ATTENTION

- Il ne faut pas installer deux boîtiers ECO-6 sur une même zone de programmation.
- Respecter impérativement les polarités de raccordement. (phase, neutre) pour tous les appareils d'une zone (bleu = neutre).
- Le fil pilote ne doit pas être relié à la terre.
- Ni la cassette, ni l'appareil ne peuvent être reliés à la prise de terre.

4) MISE EN SERVICE

a) Mise à l'heure et le jour :

- Insérer la cassette dans le logement du convecteur. Attendre que les voyants clignotent (environ 10 minutes).
- Sortir la cassette et afficher le jour en cours sur la molette « semaine », (ex : « P1 » pour lundi, « P2 » pour mardi, etc... et « P6 » pour samedi, « P0 » pour dimanche).
- Afficher l'heure en cours (*l'heure doit être fixe*) sur la molette « week-end », P0 = 9h00, P1=10h00, P2=11h00, P3=15h00, P4=16h00, P5=17h00, P6=20h00.
- Placer le curseur blanc sur la position heure d'été ou heure d'hiver.
- Réinsérer la cassette, les 2 voyants clignotent.
- Appuyer sur le bouton de mise à l'heure jusqu'à ce que les voyants cessent de clignoter (environ 5 secondes), à l'heure précise fixée sur la molette « Week-end » (c), pour éviter tout décalage de l'heure réglée par rapport à l'heure réelle.

b) Affectation des programmes

Les 6 programmes chauffage (P1 à P6), ainsi que le programme Hors-gel (P0) présentés sont mémorisés à vie et disponibles à la demande.
 (voir les graphiques sur l'étiquette de la cassette reproduite (Fig. 2).

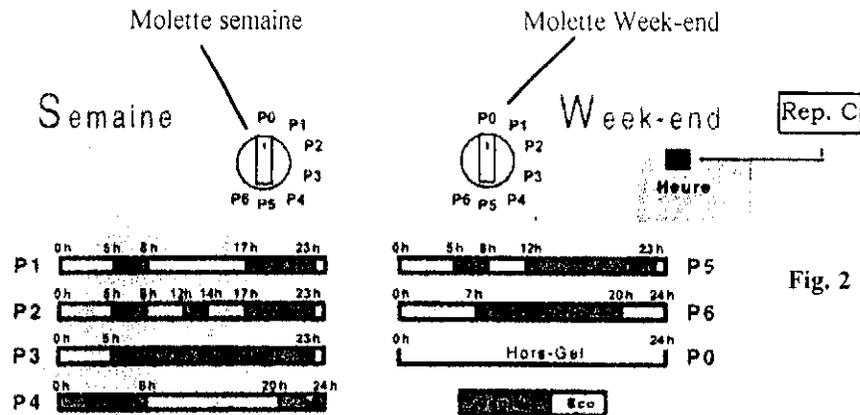


Fig. 2

- 1) Choisir un des programmes pour la période du lundi au vendredi (qui se répétera chaque jour) en actionnant la molette « semaine ».
- 2) Choisir un des programmes pour le samedi et le dimanche en actionnant la molette « Week-end ».
- 3) Réinsérer la cassette dans son logement.

NB : L'affectation des programmes peut être modifiée à tout moment et la prise en compte est immédiate.

5) UTILISATION

a) Changement heure d'été en heure d'hiver :

Au moment du changement de l'heure d'été en heure d'hiver, sortir la cassette de son logement, basculer l'interrupteur (Fig. 2 Rep. C) sur la position heure d'hiver avec l'aide d'une pointe, et réintroduire la cassette dans l'appareil. Inversement pour le changement heure d'hiver en heure d'été.

b) Réinitialisation horaire de la cassette :

En cas de doute sur le réglage de l'heure, il est possible d'effectuer de façon simple une remise à l'heure de la cassette. Pour cela, reportez-vous au chapitre 4 (Mise en service), a) Réglage du jour et de l'heure : § b, c et d et refaites les manipulations. Réinsérer la cassette et appuyer sur le bouton de mise à l'heure jusqu'à ce que le voyant clignote (environ 5 secondes). Relâcher le bouton (les voyants cessent de clignoter). Ressortir la cassette et sélectionner le (s) programme (s) par les molettes « semaine » et « week-end ».

c) Mode hors gel :

Pour mettre en position de Hors gel, tourner la molette « semaine » et/ou « week-end » sur P0. Dans ce cas les deux voyants Confort et Eco s'allument.

d) Dérogation :

Il est possible de déroger, c'est à dire de forcer le fonctionnement du convecteur selon un mode choisi (pour le hors gel, voir chapitre 5 c) sans toucher à la cassette :

- **Confort permanent :** sélecteur de fonctions (fig. 1 rep. B) sur « CONF »
- **Eco permanent :** sélecteur de fonctions (fig. 1 rep. B) sur « ECO »
- **Arrêt de l'appareil :** sélecteur de fonctions (fig. rep. B) sur « ARRET »

Ces modes de fonctionnement en dérogation n'influencent pas la cassette, celle-ci reste toujours sous tension et ses voyants s'allument selon sa programmation. Pour cesser la dérogation, mettre le sélecteur de fonctions (fig. 1 rep. B) sur « PROG ». La mise en dérogation n'est pas centralisée, elle doit s'effectuer au niveau de chaque appareil où on la désire.

6) PRECAUTIONS D'EMPLOI

- * L'initialisation n'est possible que lorsque la cassette est dans son logement.
- * La cassette est alimentée par l'appareil, et possède une autonomie de fonctionnement d'environ 20 minutes en dehors de son logement. Au delà, la mémoire s'efface et il est nécessaire de recommencer l'opération de mise à l'heure et d'affectation des programmes (voir chapitre 4- Mise en service).
- * En cas d'utilisation d'un délesteur par la puissance, un temps d'arrêt trop long (>20min) entraîne la perte des informations (heure et jour) d'où la nécessité de réinitialiser la cassette (voir chapitre 4- Mise en service).
- * L'utilisation d'un délesteur par fil pilote est incompatible avec la cassette ECO-6.

ATTENTION :

- Si les 2 voyants clignotent sur votre cassette en place dans son logement, cela signifie qu'elle a perdu l'heure suite à une sortie prolongée ou à une coupure de courant prolongée. Il est nécessaire de recommencer l'opération de mise à l'heure et d'affectation des programmes.
- L'ordre émis sur le fil pilote pendant le chargement de la batterie de la cassette est Confort.
- L'ordre émis sur le fil pilote avant mise à l'heure est Eco.

7) CONDAMNATION DE LA CASSETTE

Une vis est disponible sur la cassette (Fig.3 rep D) pour empêcher son extraction du convecteur SUPER SPOT. Enlever la cassette du convecteur; dévisser la vis de la cassette, remettre la cassette dans son logement et visser la vis en transperçant l'ergot saillant sur le côté du convecteur (blocage par le trou sur la cassette Fig. 3 rep. E).

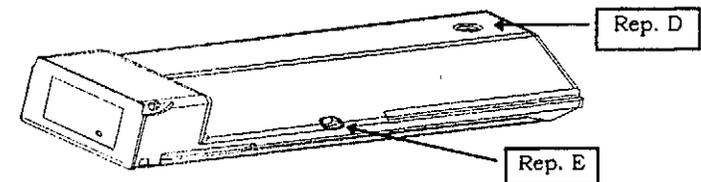


Fig. 3